



Pôle Appui Territorial
Direction des Mobilités
Service Gestion du Territoire Mauriac

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

-0-0-0-0-0-

ARRÊTÉ

portant permission de voirie

Commune de Champs sur Tarentaine – lieu dit “ Vauzelles ”
Route Départementale n°449 (hors agglomération)
Réseau télécom

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération le 18 septembre 2015,

Vu l'arrêté n° 25-0892 du 02 avril 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal à Messieurs les Directeurs et Chefs de Services départementaux,

Vu la demande de SFR, afin de créer un réseau de télécommunications sur le domaine public,

Vu la Proposition d'Implantation en date du 07 avril 2025,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Prescriptions techniques

SFR a l'autorisation de créer un réseau de télécommunications sur le domaine public, afin de raccorder une antenne relais

- Sur la RD 449 au PR 1+145, la traversée de chaussée sera réalisée selon une technique non destructive de type forage dirigé ou fonçage.

ARTICLE 2 : Validité et renouvellement de l'autorisation.

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Les travaux autorisés doivent être entrepris ou prorogés dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la présente autorisation. Au-delà de ce délai, l'autorisation est caduque et doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

ARTICLE 3 : Signalisation du chantier.

L'intervenant ou son mandataire sollicitera au minimum 15 jours avant le début des travaux une demande d'autorisation d'entreprendre les travaux sur le domaine public auprès du Conseil départemental.

Le bénéficiaire aura à sa charge la signalisation réglementaire de son chantier. Il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 : Début d'exécution des travaux – Constat préalable des lieux.

L'intervenant préalablement au début d'exécution des travaux peut solliciter auprès du Département un constat contradictoire de l'état des lieux du domaine public routier. En l'absence de ce constat, la chaussée et ses dépendances sont réputées être en bon état.

ARTICLE 5 : Fin des travaux.

Dès l'achèvement des travaux, l'intervenant est tenu de rétablir dans son état initial le domaine public routier. Il informe par écrit le Département de la date de la fin des travaux.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques, et plus généralement en cas de désordre constaté sur le domaine public routier imputable aux travaux autorisés, l'intervenant doit procéder aux réparations. En cas de carence, le Département procède ou fait procéder d'office aux travaux nécessaires aux frais et risques de l'intervenant.

L'intervenant doit entretenir en bon état les ouvrages implantés sur le domaine public.

ARTICLE 6 : Responsabilité.

L'autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis du Département que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation des travaux ou de l'installation des biens mobiliers.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Plus généralement, l'obtention du présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements.

ARTICLE 7 : Délais de recours.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux mois pour présenter soit un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental du Cantal soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont Ferrand.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : Ampliation

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté est transmis à :

- M. le Directeur des Mobilités
- la Mairie de Champs sur Tarentaine
- M. le Directeur de l'entreprise SFR

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

A Mauriac, le 05 mai 2025

**Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Coordonnateur territorial de Mauriac**

Fabrice BOUSCATIER



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM
SERVICE GESTION DU TERRITOIRE MAURIAC
RD n°449

Affaire n° : 803007841
N° de dossier : 2025/11 permission de voirie

Demande de: SFR
Objet de la demande: raccordement télécom

Communes : Champs sur Tarentaine lieux dit : Vauzelles

Le 07 avril 2025, nous soussignés

Monsieur Cédric MURATET représentant l'agence Départementale
Madame Sandrine RIVIERE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant de l'agence Départementale

M Cédric MURATET

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Mme Sandrine RIVIERE

Vu par le Coordonnateur territorial de Mauriac

M Fabrice BOUSCATIER

Publication : 06/05/2025

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repère Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique * TT, TE, FD, F, SA FD ou F	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC					N° du schéma type applicable (schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé		Sous trottoir
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
449	3	PR 1+145	TV	FD ou F	18 m p x 2 frs					Forage dirigé ou fonçage ou micro forage dirigé	

* Techniques:

TT = tranchées traditionnelles

TE = tranchées étroites

FD = Forage dirigé

F = Fonçage

U466121

Vue d'ensemble



Coupes Types

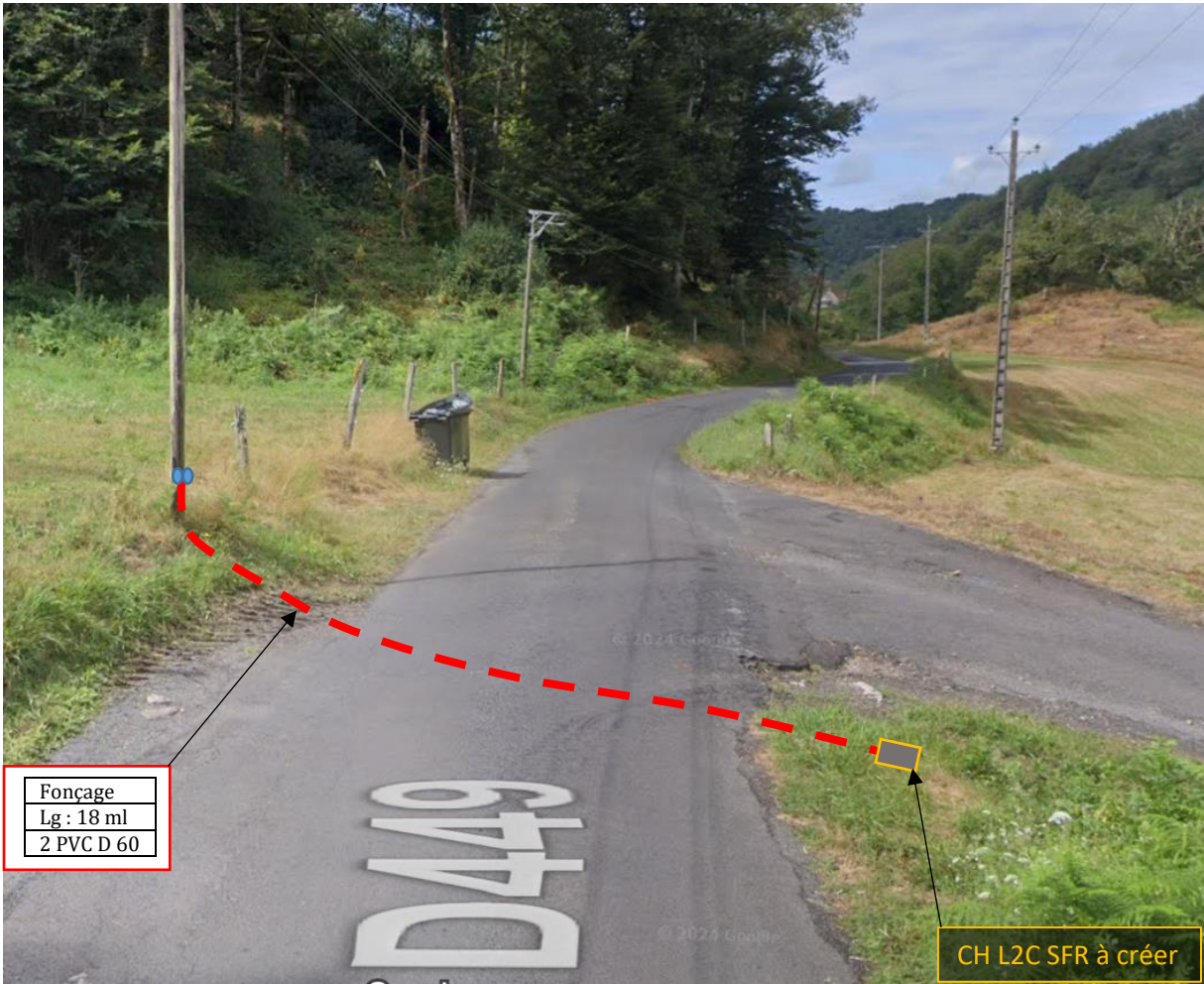
COUPES DE TRANCHEES TYPES				
	Micro tranchée	Mini tranchée	Tranchée mécanisée	Tranchée traditionnelle
Chaussée Route Départementale				
Accotement Route Départementale				
Chaussée				
Accotement				
Terrain naturel				

Parcours GC



Adresse des travaux : Vauzelles, 15270 Champs-sur-Tarentaine-Marchal ([45.411013](#), [2.573672](#))

Partie 1



Partie 2



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14023*01
---	---	--

Le demandeur Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☐

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité :
Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

☐ Demande initiale
 ☐ Prolongation
 ☐ référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement {
 ☐ Matériaux
 ☐ Benne
 ☐ Grue
 ☐ Etalage
 ☐ Echafaudage
 ☐ Mobilier urbain
 ☐ Terrasses de café
 ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service
 ☐ Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾			
Largeur :	de la voie		mètres
	de la saillie		mètres
	des trottoirs		mètres
		Hauteur sous saillie	mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants
☐

Installation nouvelle
☐

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable
☐

Eaux pluviales
☐

GDF
☐

Opérateurs réseaux
☐

Eaux usées
☐

EDF
☐

Autres (à préciser)
☐ :

Sous voirie

Tranchée longitudinale
mètres

Tranchée transversale
mètres

Fonçage
mètres

Sous accotement ou trottoirs

mètres

mètres

mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement
☐

Arrêt bus
☐

Passage supérieur ou inférieur
☐

Équipements de la route
☐

Autres (à préciser)
☐ :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l’instruction du dossier, la demande d’autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème}
☐

Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème}
☐
⁽³⁾

Photos
☐

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l’emprise occupée du domaine public

1/50^{ème}
☐

2b - Aménagement d’accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}
☐

Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
☐

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}
☐

2c - Station service : Plan d’implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}
☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies 

Fait à : Le :

Nom : Prénom : Qualité :



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.57353902,45.41101584 2.57357717,45.4109673 2.57363915,45.41098404 2.57369876,45.41099241 2.57375836,45.4110058 2.5738262,45.41100722 2.57389295,45.41102731 2.57386434,45.41108421 2.57380474,45.41107584 2.57379282,45.41110262 2.5738405,45.41114447 2.5739311,45.41122983 2.57399309,45.41130515 2.57401216,45.41135368 2.57408846,45.4113336 2.57412422,45.41138716 2.57407177,45.41141226 2.57397402,45.4114357 2.57389295,45.41129678 2.57376659,45.41116288 2.57365215,45.41105074 2.57359255,45.41101559 2.57353902,45.41101584</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(45.411016 2.573539);(45.410967 2.573577);(45.410984 2.573639);(45.410992 2.573699);(45.411006 2.573758);(45.411007 2.573826);(45.411027 2.573893);(45.411084 2.573864);(45.411076 2.573805);(45.411103 2.573793);(45.411144 2.573841);(45.411230 2.573931);(45.411305 2.573993);(45.411354 2.574012);(45.411334 2.574088);(45.411387 2.574124);(45.411412 2.574072);(45.411436 2.573974);(45.411297 2.573893);(45.411163 2.573767);(45.411051 2.573652);(45.411016 2.573593);(45.411016 2.573539);

U466121

Vue d'ensemble



Coupes Types

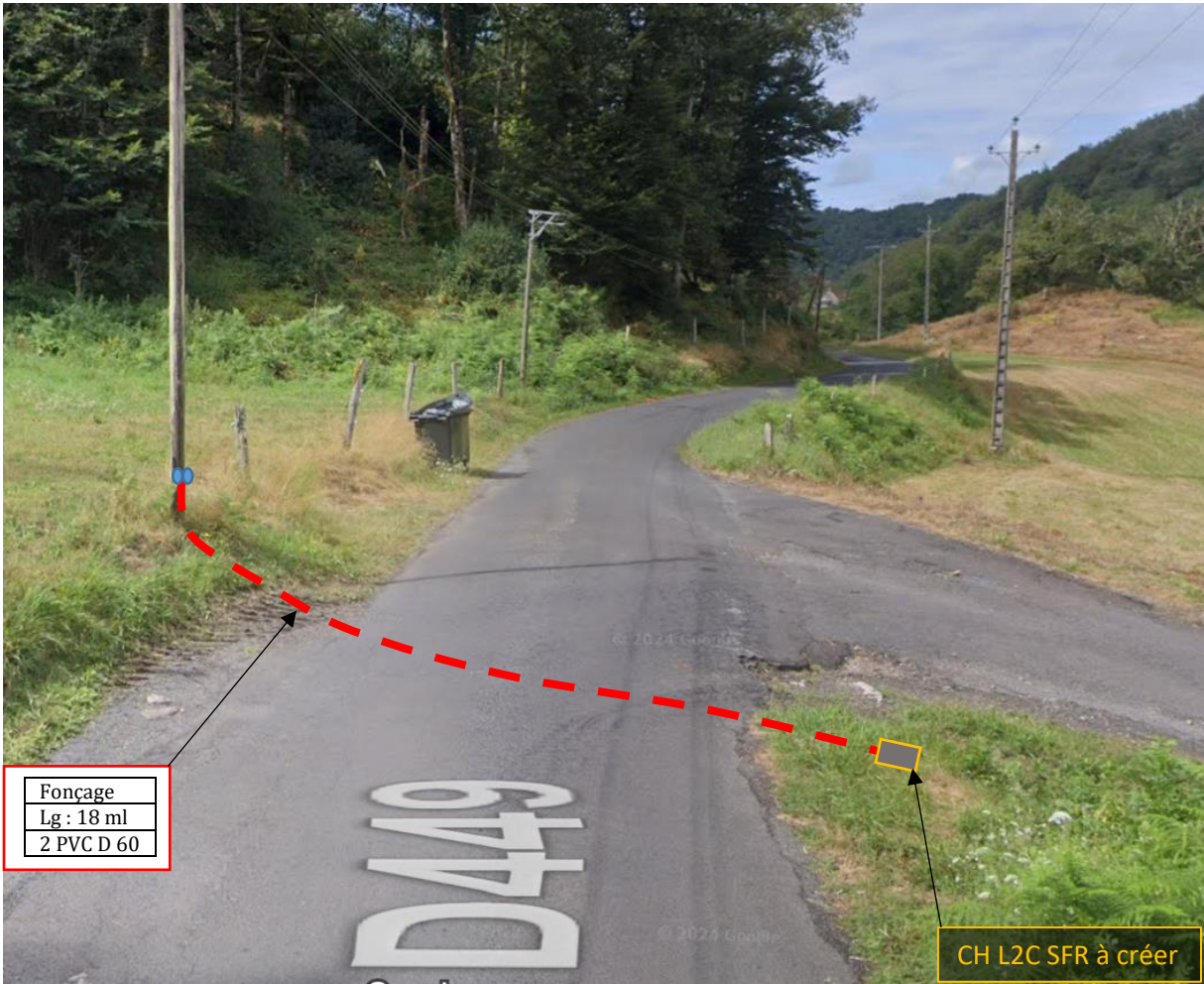
COUPES DE TRANCHEES TYPES				
	Micro tranchée	Mini tranchée	Tranchée mécanisée	Tranchée traditionnelle
Chaussée Route Départementale				
Accotement Route Départementale				
Chaussée				
Accotement				
Terrain naturel				

Parcours GC



Adresse des travaux : Vauzelles, 15270 Champs-sur-Tarentaine-Marchal ([45.411013](#), [2.573672](#))

Partie 1



Partie 2



De: Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>

A: "circet-sfr2080-d@demat.sogelink.fr" <circet-sfr2080-d@demat.sogelink.fr>

CC: Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

Objet: TR: Demande d'autorisation de voirie - 803007841 - CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL

DICT.fr Demande d'arrêté - Sogelink Mailing

Bonjour

Afin de préparer la permission de voirie, il faut prendre un rdv sur place

Quelles sont vos disponibilités ?

Cordialement

De : ne_pas_repondre@sogelink.fr <ne_pas_repondre@sogelink.fr>

Envoyé : vendredi 21 mars 2025 10:42

À : Agence Mauriac <amauriac@cantal.fr>

Objet : Demande d'autorisation de voirie - 803007841 - CHAMPS SUR TARENTAINE MARCHAL

21 mars 2025

Demande disponible

Bonjour,

Vous avez reçu de la part de **GROUPE CIRCET SAS** une demande d'autorisation de voirie qui concerne votre territoire.

Pour visualiser cette déclaration et répondre à l'émetteur, cliquez sur le lien suivant : [Voir et répondre à la demande](#)

Gagnez du temps ! La page proposée vous permet de répondre directement au demandeur.

Si vous souhaitez tout de même répondre par courriel, n'oubliez pas d'ajouter à votre retour le numéro de demande suivant :

803007841

Pour toute question, nous restons à votre disposition par email à l'adresse suivante : support@sogelink.fr .

Cordialement,

L'équipe Sogelink

Date de publication : 06/05/2025

Ceci est un email automatique, merci de ne pas y répondre.

www.sogelink.fr

Copyright © 2025. Tous droits réservés